

## 11) Grande surface de bricolage (GSB) et Négoce et distribution de matériaux

### I. Périmètre

Les activités des grandes surfaces de bricolage concernent la section G de la nomenclature NAF et peuvent notamment inclure les sous-sections 47.00.4x (Commerce de détail de matériaux de construction et de quincaillerie) 47.52B (Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces), 47.53Z (Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtement de murs de sols en magasin spécialisé) et 47.59 (Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé).

Les activités de négoce et de distribution de matériaux de construction concernent la section G de la nomenclature NAF et principalement la sous-section 46.13 (intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction) mais également les sous sections 46.63 (Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil), 46.69A (Commerce de gros de matériel électrique), 46.73 (commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires), 46.74 (Commerce de gros de fourniture pour la plomberie et le chauffage).

La segmentation de la catégorie « Grande Surface de Bricolage et Négoce et distribution de matériaux de construction » est déclinée de la façon suivante :

- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Zone de vente non électro-intensive ;
- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Zone de vente électro-intensive ;
- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Zone découpe matériaux ;
- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Atelier cours de bricolage ;
- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Cour matériaux couverte (espace d'exposition éclairé et non chauffé) ;
- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Cour matériaux non couverte ;
- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Drive ;
- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Réserve température ambiante ;
- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Zone technique de compactage des déchets
- GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Valeur par défaut.

### II. Indicateurs d'intensité d'usage

#### Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb\_h\_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel. Elle correspond :

- Pour les sous-catégories « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » et « Réserve Température ambiante », aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux ;
- Pour les autres sous-catégories, aux heures d'ouverture au public, augmentées le cas échéant des heures d'entretien des locaux et de préparation des zones de vente, hors heures d'ouverture au public.

Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

#### Indicateurs d'intensité d'usage surfacique :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
  - La surface de plancher par poste de travail **Surf\_poste** (m<sup>2</sup>/poste), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
  - Le taux d'occupation **T\_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.
- Pour la sous-catégorie « Réserve température ambiante » :
  - Le ratio **Surf\_reserve** (%) de la surface de réserve en température ambiante par rapport à la surface de vente de la catégorie, correspondant à la surface du magasin excepté les zones de réserve.
  - Le nombre de translations motorisées **Trans**, correspondant au nombre de translations verticales ou horizontales motorisées : ascenseurs, escalators et trottoirs roulants (à l'exclusion des monte-charges de marchandises etc.) sur toute la surface de la catégorie, quelle que soit la zone fonctionnelle dans laquelle ils sont situés. Pour les escalators, et les trottoirs roulants le cas échéant, une translation est comptabilisée pour la montée, une autre pour la descente.

Remarque : dans le cas de multi-occupation, le nombre de translations verticales déclarés pour une entité fonctionnelle assujettie est réparti au prorata de la surface, le cas échéant.

### III. Valeurs absolues

« Sous-catégorie "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Administration et bureaux (Bureaux Standards)" »

(NAF : Section N - Activités de service administratif et de soutien - code 82.11Z)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Géographiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54				28		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		125	115			109	99	84				49		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			133			117	107	92						
<b>Composante USE</b>														
USE étalon = 50 kWh/m <sup>2</sup> /an											Part USE variable= 0,77			
<b>Type d'indicateur d'intensité d'usage</b>		<b>Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti</b> Valeur de référence associée à la USE étalon						<b>Indicateur d'intensité d'usage étalon</b>						
Indicateurs d'intensité d'usage temporels		Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) <b>Nb_h_ouvrées</b>						3 120			Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub></b>			3 120
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques		Surface de plancher par poste de travail (m <sup>2</sup> /poste) <b>Surf_poste</b> Taux d'occupation (%) <b>T_occ</b>						18 70			Surface de plancher par poste étalon (m <sup>2</sup> /poste) <b>Surf_poste<sub>étalon</sub></b> Taux d'occupation étalon (%) <b>T_occ<sub>étalon</sub></b>			18 70
Formule de modulation en fonction du volume d'activité		<b>USE modulé</b> (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) x [Part_USE_variable x (T_occ / T_occ <sub>étalon</sub> ) x (Surf_poste <sub>étalon</sub> / Surf_poste) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) / Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub>												

Nota : Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>) / Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie : "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Zone de vente non électro-intensive" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé de bricolage - code 47.00.4x, 47.52B, 47.53z et 47.59)

(NAF : Section G - Négoce et distribution de matériaux de construction - code 46.13,46.63, 46.69A, 46.73 et 46.74)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52						
<b>Composante USE</b>		USE étalon = <b>32</b> kWh/m <sup>2</sup> /an												
<b>Type d'indicateur d'intensité d'usage</b>	<b>Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti</b> Valeur de référence associée à la USE étalon								<b>Indicateur d'intensité d'usage étalon</b>					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>							3 744		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub></b>			3 744	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé</b> (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> )/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub>													

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>)/Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie : "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Zone de vente électro-intensive" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé de bricolage - code 47.00.4x, 47.52B, 47.53z et 47.59)

(NAF : Section G - Négoce et distribution de matériaux de construction - code 46.13,46.63, 46.69A, 46.73 et 46.74)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52						
<b>Composante USE</b>		USE étalon = <b>52</b> kWh/m <sup>2</sup> /an												
<b>Type d'indicateur d'intensité d'usage</b>	<b>Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti</b> Valeur de référence associée à la USE étalon								<b>Indicateur d'intensité d'usage étalon</b>					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>							3 744		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub></b>			3 744	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé</b> (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> )/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub>													

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>)/Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie : "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Zone découpe matériaux" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé de bricolage - code 47.00.4x, 47.52B, 47.53z et 47.59)

(NAF : Section G - Négoce et distribution de matériaux de construction - code 46.13,46.63, 46.69A, 46.73 et 46.74)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	23	24	24	18	18	15	18	9	6	7	7	4	8	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	34	35	34		29	25	27	17	4	4				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		49	46			37	39	27				1		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		70	65			54	55	42				1		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			77			67	67	52						
<b>Composante USE</b>		USE étalon = <b>55</b> kWh/m <sup>2</sup> /an												
<b>Type d'indicateur d'intensité d'usage</b>	<b>Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti</b> Valeur de référence associée à la USE étalon								<b>Indicateur d'intensité d'usage étalon</b>					
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées</b>							3 744		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) <b>Nb_h_ouvrées<sub>étalon</sub></b>			3 744	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique													
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	<b>USE modulé</b> (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> )/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub>													

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>)/Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie : "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Atelier cours de bricolage" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé de bricolage - code 47.00.4x, 47.52B, 47.53z et 47.59)

(NAF : Section G - Négoce et distribution de matériaux de construction - code 46.13,46.63, 46.69A, 46.73 et 46.74)

Composante CVC en kWh/m <sup>2</sup> /an	Zones Climatiques													
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	
Altitude < 400 m Référence 100 m	58	66	75	54	63	82	105	107	76	86	88	47	89	
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	52	59	64		55	65	85	83	49	61				
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		57	58			56	71	65				37		
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		61	58			54	62	54				51		
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			60			56	59	52						

  

Composante USE		USE étalon = 49 kWh/m <sup>2</sup> /an		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 744	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> )/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub>			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>)/Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie : "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Cour matériaux couverte (espace d'exposition éclairé et non chauffé)" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé de bricolage - code 47.00.4x, 47.52B, 47.53z et 47.59)

(NAF : Section G - Négoce et distribution de matériaux de construction - code 46.13,46.63, 46.69A, 46.73 et 46.74)

Composante USE		USE étalon = 25 kWh/m <sup>2</sup> /an		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 744	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> )			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

Pour cette sous-catégorie, il n'y a pas de composante CVC : toute la consommation est considérée sur la composante USE.

« Sous-catégorie : "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Cour matériaux non couverte" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé de bricolage - code 47.00.4x, 47.52B, 47.53z et 47.59)

(NAF : Section G - Négoce et distribution de matériaux de construction - code 46.13,46.63, 46.69A, 46.73 et 46.74)

Composante USE		USE étalon = 9 kWh/m <sup>2</sup> /an		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 744	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> )			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne. Pour cette sous-catégorie, il n'y a pas de composante CVC : toute la consommation est considérée sur la composante USE.

« Sous-catégorie : "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Drive" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé de bricolage - code 47.00.4x, 47.52B, 47.53z et 47.59)

(NAF : Section G - Négoce et distribution de matériaux de construction - code 46.13,46.63, 46.69A, 46.73 et 46.74)

Composante USE		USE étalon = 3 kWh/m <sup>2</sup> /an		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 744	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m <sup>2</sup> /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées/ Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> )			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

Pour cette sous-catégorie, il n'y a pas de composante CVC : toute la consommation est considérée sur la composante USE.

« Sous-catégorie : "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Réserve température ambiante" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé de bricolage - code 47.00.4x, 47.52B, 47.53z et 47.59)

(NAF : Section G - Négoce et distribution de matériaux de construction - code 46.13,46.63, 46.69A, 46.73 et 46.74)

Composante CVC en kWh/m²/an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	23	24	24	18	18	15	18	9	6	7	7	4	8
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	34	35	34		29	25	27	17	4	4			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		49	46			37	39	27				1	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		70	65			54	55	42				1	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			77			67	67	52					

  

Composante USE	USE étalon = 15 kWh/m²/an		Part_USE_variable = 0,70	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub>
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Ratio surface de réserve / surface de vente (%) Surf_réserve Nombre de translations motorisées Trans		30 0	Ratio surface de réserve / surface de vente étalon (%) Surf_réserve <sub>étalon</sub> Puissance moyenne appelée par translation motorisée (kW) Puiss_trans
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) x [Part_USE_variable x (Surf_réserve <sub>étalon</sub> / Surf_réserve) + (1-Part_USE_variable)] + (Trans x Puiss_trans x Nb_h_ouvrées) / Surface + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) / Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub>			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

La valeur de Surf\_réserve varie entre 1 et 100.

Surface correspond à la surface de la sous-catégorie renseignée par l'assujetti sur la plateforme OPERAT.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>)/Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire annuelle étalon

« Sous-catégorie : "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Zone technique de compactage des déchets" »

(NAF : Section G - Hypermarché - code 47-11F)

Composante USE	USE étalon = 69 kWh/m²/an		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub>
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> )			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 5616 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 108 h hebdomadaires.

Pour cette sous-catégorie, il n'y a pas de composante CVC : toute la consommation est considérée sur la composante USE.

« Sous-catégorie : "GSB et Négoce et distribution de matériaux de construction - Valeur par défaut" »

(NAF : Section G - Commerce spécialisé de bricolage - code 47.00.4x, 47.52B, 47.53z et 47.59)

(NAF : Section G - Négoce et distribution de matériaux de construction - code 46.13,46.63, 46.69A, 46.73 et 46.74)

Composante CVC en kWh/m²/an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	19	20	22	16	18	21	26	24	17	19	20	11	20
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	21	22	23		20	21	25	22	11	13			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		26	25			22	26	21				8	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		33	31			27	29	23				11	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			35			31	32	26					

  

Composante USE	USE étalon = 15 kWh/m²/an		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon		Indicateur d'intensité d'usage étalon	
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées		3 744	Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub>
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique			
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m²/an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub> ) / Nb_h_ouvrées <sub>étalon</sub>			

Nota : L'amplitude horaire étalon de 3744 h ouvrées par an, correspond à 52 semaines ouvrées x 6 jours ouvrés x 12 h d'amplitude quotidienne.

0,28xCVCx(Nb\_h\_ouvrées - Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub>)/Nb\_h\_ouvrées<sub>étalon</sub> correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon